

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 20 janvier 2025, à 20h00, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy et Éric Bélanger ainsi que madame la conseillère Patricia Bolduc de même que mesdames les conseillères Dany Plante et Nancy Lessard participantes à distance, formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Est absent, Monsieur Richard Doyon.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par madame Carole-Anne Jacques, directrice générale/greffière trésorière pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation (R)
2. Adoption de l'ordre du jour (R)
3. Entente industrielle – Industries Bernard (R)
4. Période de questions
5. Levée ou ajournement de la session (R)

2025-01-013

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2025-01-014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

2025-01-015

ENTENTE INDUSTRIELLE – INDUSTRIES BERNARD

ATTENDU QUE les Industries Bernard & Fils Ltée exploite une entreprise qui produit du sirop d'érable et transforme les produits de l'érable, à partir notamment de Saint-Victor à l'usine située au

104, rue Industrielle-du-Boisé, à Saint-Victor (lots 4 770 242 et 4 770 459), immeubles dont le propriétaire au rôle d'évaluation est Immeubles Maval inc.;

ATTENDU QUE selon une entente industrielle intervenue le 21 janvier 2009 entre les Industries Bernard et la Municipalité afin que celle-ci traite les rejets d'eaux usées d'Industries Bernard selon les modalités prévues à cette entente (ci-après : l'« **Entente de 2009** »);

ATTENDU QUE la Municipalité et Industries Bernard désirent résilier l'Entente de 2009 afin que les parties conviennent d'une nouvelle entente industrielle qui correspond aux besoins actuels d'Industries Bernard et de la Municipalité;

ATTENDU QUE les articles 4 et 19 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1, ci-après la « LCM ») prévoient une compétence en environnement permettant à la Municipalité de construire et exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE la nouvelle entente précise les caractéristiques des rejets d'eaux usées de l'usine d'Industries Bernard que la Municipalité autorise, la capacité des ouvrages d'assainissement d'eaux usées réservée aux rejets d'Industries Bernard et la méthode de taxation ou tarification du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
d'autoriser la directrice générale Madame Carole-Anne Jacques et le maire Monsieur Jonathan V. Bolduc à signer la nouvelle entente industrielle intervenue entre la municipalité de Saint-Victor et les Industries Bernard et transmettre tout document afférent le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-01-016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
que la présente séance soit levée à 20h03.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale
/Greffière-trésorière